



FLASH INFOS !!!

Parce que la solidarité n'est plus une option

Avril 2024

Dédommagement Pass NAVIGO

Île-de-France Mobilités met à disposition des voyageurs franciliens un espace de dédommagement pour simplifier leurs démarches.

Avec la dernière génération de contrats passés par Île-de-France Mobilités avec les opérateurs de transports, les exigences en faveur des voyageurs ont été renforcées.

Vous pourrez donc être remboursés dans plusieurs cas :

- lorsque la ponctualité des trains et RER a été inférieure à 80% au moins trois mois pendant l'année passée,
- en cas de grèves longues,
- en cas d'incidents exceptionnels qui ont fortement perturbé vos déplacements.

Entre le 20 mars et le 17 avril 2024, vous retrouverez dans l'espace

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/dedommagement>

une campagne de remboursement liée à la ponctualité de l'année 2023 des trains et RER.

Vérifiez si vous êtes éligible à cette offre.

Si oui, cela sera non imposable et pas bloqué 5 ans ; contrairement à notre prime PPV... qui se fait toujours attendre.

Autrement Solidaire à vos côtés pour soutenir votre pouvoir d'achat.

Pascale Dorche : 06 45 03 44 05
Joëlle CHAUVIN : 01 58 30 15 09

Thierry Cornu : 06 64 98 45 24
Laurence Bonnat (Siège Opérationnel) 06 98 43 23 42



<https://www.autrement-solidaires.fr>

autrement.solidaires.idf@gmail.com